

Formation « Être employeur associatif »

Session du 1^{er} et 15 décembre 2023

Le SMAC est une association Loi 1901, groupement d'employeurs, qui a pour objectif de partager l'emploi entre associations. Il est reconnu par l'Etat comme Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) ; dans ce cadre, et avec l'appui de partenaires compétents dans leur domaine, le SMAC propose une formation sur les questions de l'emploi au sein de la vie associative.

Cette formation se déroule **sur 2 jours** (2 vendredis à 15 jours d'intervalle) de 9h à 17h ; elle a pour but de vous apporter des connaissances utiles à la gestion de l'emploi en milieu associatif et aussi sur un plan individuel. Vous trouverez ci-dessous [en page 2](#) le **programme détaillé**.

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 19 novembre 2023

Par mail à gesmac@orange.fr ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

PARTICIPANT	
Prénom	
Nom	
E-mail	
Téléphone	
Fonction dans l'association	
ASSOCIATION	
Nom	
Adresse	
E-Mail	
Téléphone	
ATTENDUS DU STAGE	
Quelles sont vos attentes particulières ou générales durant ce stage sur l'emploi ?	

Repas : Oui Non => Si oui, prévoir environ 13€ par repas, à régler sur place.

La session de formation se déroulera dans la salle V. Hugo, place V. Hugo à Tourlaville (commune de Cherbourg-en-Cotentin) équipée pour réchauffer au micro-onde, café et thé seront prévus.

Intitulé des modules	Partenaires / Intervenants	Jour
<p>1. Être employeur associatif : Du projet associatif au recrutement : Donner les moyens aux dirigeants de définir précisément leurs besoins en ressources humaines, afin de définir clairement l'emploi et procéder à un recrutement pertinent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La décision de créer un emploi : faire l'analyse des besoins, quand peut-on décider de créer un emploi ? • Réflexion collective sur les bases de la 1^{ère} embauche • Le coût d'un emploi et les allègements de charges possibles • Les financements possibles • Les différents types de contrats aidés, les contrats en alternance, • La mutualisation de l'emploi : Pourquoi parler de mutualisation dans le secteur associatif ? Quels enjeux ? Quels outils ? 	<p>Pôle Emploi MEF du Cotentin SMAC</p>	
<p>2. Le cadre juridique de l'emploi : définir l'environnement social de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les textes de loi règlementent l'emploi : Le Code du Travail comme texte de référence • Comment connaître la convention collective de son secteur : ECLAT, Convention Collective Nationale du Sport, SANTE pour les plus courantes...) • L'application de la convention collective pour les employeurs et les salariés 	<p>DDETS</p>	<p>1^{ère} journée</p>
<p>3. La définition de l'emploi : en termes d'objectifs, missions, activités concrètes, compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du contrat de travail et de ses avenants conformes au code du travail et à la convention collective de référence. • La rédaction d'un avenant au contrat de travail • La rupture du contrat : quelle procédure ? quelles obligations ? 	<p>DDETS</p>	
<p>4. L'enjeu des ressources humaines afin de créer de bonnes conditions de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et poser le cadre de l'emploi dans l'association (organigramme, logigramme pour définir le circuit des décisions...) sous la forme d'études de cas ; • L'entretien professionnel (quelle fréquence, quels enjeux...) • Quelles sont les obligations et droits de chacun.... L'aspect relationnel : les spécificités du monde associatif, conseils pour accompagner son ou ses salariés, mise en garde...) 	<p>CODDEA et Ligue de l'enseignement</p>	<p>2ème journée</p>
<p>5. Les dispositifs de formation professionnelle : Décrypter les obligations et les droits des associations employeuses en matière de formation professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle organisation à ce jour ? • Les acteurs de la formation professionnelle et leurs missions • Les dispositifs de la formation professionnelle • L'accompagnement des employeurs et des salariés pour mettre en œuvre un plan de formation • Le financement de la formation professionnelle : cotisation et ouverture de droits • Quelles démarches pour un plan de formation ? 	<p>SMAC OPCO : UNIFORMATION AFDAS SANTE</p>	